

-----  
**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
-----

Convocation transmise par voie  
électronique le 2 février 2024  
Conseillers Municipaux en exercice  
au jour de la séance : 41

**Séance du 8 février 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le HUIT du mois de FEVRIER à 17 h 45, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gaby CHARROUX, Maire.

**N° 24-016**  
**PERSONNEL**  
**TABLEAU DES EMPLOIS**  
**AU SEIN DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES TECHNIQUES**  
**DIRECTION ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**  
(Abrogation de la délibération n° 23-153 du Conseil Municipal du 22 juin 2023)

**PRÉSENTS :**

M. Gaby CHARROUX, Maire, M. Henri CAMBESSEDES, Mme Camille DI FOLCO, M. Gérard FRAU, Mmes Nathalie LEFEBVRE, Sophie DEGIOANNI, Linda BOUCHICHA, M. Pierre CASTE, Mmes Annie KINAS, Charlette BENARD, M. Roger CAMOIN, Adjoint au Maire, Mmes Odile TEYSSIER-VAISSE, Saoussen BOUSSAHEL, M. Jean-Marc VILLANUEVA, Adjoint de Quartier, Mmes Eliane ISIDORE, Anne-Marie SUDRY, Chantal HABASTIDA, M. Christian DEPRez, Mme Valérie BAQUE, M. Jean-Pascal BADJI, Mme Marceline ZEPHIR, M. Jean-Francois MAUFFREY, Mme Sigolène VINSON, M. Pierre DHARREVILLE, Mme Laëtitia SABATIER, M. Frédéric GRIMAUD, Mmes Carole CAHAGNE, Joëlle COULOMB, M. Jean-Luc DI MARIA, Mme Christiane VILLECOURT, M. Emmanuel FOUQUART, Mme Sylvie WOJTOWICZ, MM. Charles LINARES, Gilles PICARD, Conseillers Municipaux.

**EXCUSÉS AVEC POUVOIR :**

M. Florian SALAZAR-MARTIN, Adjoint au Maire - Pouvoir donné à Mme Marceline ZEPHIR  
M Mathieu RAISSIGUIER, Adjoint au Maire - Pouvoir donné à Mme Camille DI FOLCO  
M. Mehdi KHOUANI, Adjoint de Quartier - Pouvoir donné à Mme Laëtitia SABATIER  
Mme Emmanuelle TAVAN, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à Mme Sigolène VINSON  
Mme Camille BERJAUD, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à M. Henri CAMBESSEDES

**EXCUSÉS SANS POUVOIR :**

MM. Franck FERRARO, Thierry BOISSIN, Conseillers Municipaux

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Roger CAMOIN, Adjoint au Maire, a été désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de **secrétaire de séance.**

Accusé de réception en préfecture  
013-211300561-20240208-CM24\_31791-DE  
Date de télétransmission : 20/02/2024  
Date de réception préfecture : 20/02/2024

Chaîne d'intégrité du document : DE BD 55 BF 83 CD E9 75 AE 2C F9 DB BF 87 8C AE  
 Publié le : 20/02/2024  
Par : Gaby CHARROUX, Maire  
Document certifié conforme à l'original  
<https://publiact.fr/documentPublic/248915>

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 313-1,*

*Vu le Décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée, relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,*

*Vu le Décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la Fonction Publique Territoriale ouverts aux agents contractuels,*

*Vu la délibération n° 23-153 du Conseil Municipal en date du 22 juin 2023 portant approbation du tableau des emplois au sein de la Direction Générale des Services Techniques / Direction Environnement et Développement Durable,*

*Vu l'approbation du Comité Social Territorial en date du 14 novembre 2023 pour la modification de l'organigramme du Service des Espaces Verts et Forestiers par redéploiement de postes,*

*Vu l'approbation du Comité Social Territorial (CST) en date du 5 décembre 2023 pour la modification de l'organigramme de la Direction Environnement Développement Durable par la création d'un poste de Chargé de Mission "Risques Industriels et Naturels" rattaché à la Directrice et d'un poste de Chargé de Projet "Biodiversité", sous contrat de projet, au sein du Service Biodiversité-Espaces Naturels et Littoral,*

*Vu l'examen du dossier et l'avis de la Commission "Administration Générale et Finances" en date du 31 janvier 2024,*

*Considérant que les crédits nécessaires à ces dépenses sont affectées aux différentes fonctions et natures concernées du Budget Primitif,*

*Dans le cadre du travail entamé de fiabilisation des données RH, postes et effectifs, et pour répondre aux nouvelles demandes de la Préfecture à ce sujet, la Collectivité doit reprendre toutes les délibérations existantes de création de postes afin que ces dernières répondent mieux aux évolutions réglementaires.*

*A cet effet, il est proposé d'ajuster les délibérations portant créations et suppressions des postes de la Direction Environnement / Développement Durable au sein de la Direction Générale des Services Techniques.*

**Le Conseil Municipal est invité :**

**- A approuver le tableau des emplois de la Direction Environnement / Développement Durable au sein de de la Direction Générale des Services Techniques, ci-après :**

## Direction

Filière statutaire	Catégorie statutaire	Cadre d'emploi (tous grades)	Poste	Nombre de Poste
TECHNIQUE	A	Ingénieur Territorial	Chargé de Mission Risques Industriels et Naturels	1
			Directeur	1
<b>TOTAL CATEGORIE A</b>				<b>2</b>
TECHNIQUE	B	Technicien Territorial	Chargé de Mission Etudes et Prospectives	1
<b>TOTAL CATEGORIE B</b>				<b>1</b>
<b>TOTAL FILIERE TECHNIQUE</b>				<b>3</b>
<b>SOUS-TOTAL DIRECTION</b>				<b>3</b>

## Service Administratif Mutualisé

Filière statutaire	Catégorie statutaire	Cadre d'emploi (tous grades)	Poste	Nombre de Poste
ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial	Responsable Administratif	1
<b>TOTAL CATEGORIE B</b>				<b>1</b>
ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial	Assistante Administrative	2
			Assistante Gestion Administrative	1
			Assistante Gestion Comptabilité	1
<b>TOTAL CATEGORIE C</b>				<b>4</b>
<b>TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				<b>5</b>
ANIMATION	C	Adjoint territorial d'animation	Assistante Administrative	1
<b>TOTAL CATEGORIE C</b>				<b>1</b>
<b>TOTAL FILIERE ANIMATION</b>				<b>1</b>
<b>SOUS-TOTAL ADMINISTRATION MUTUALISEE</b>				<b>6</b>

### Service Air Energie

Filière statutaire	Catégorie statutaire	Cadre d'emploi (tous grades)	Poste	Nombre de Poste
TECHNIQUE	A	Ingénieur en chef territorial	Responsable	1
<b>TOTAL CATEGORIE A</b>				<b>1</b>
TECHNIQUE	B	Technicien territorial	Responsable de Secteur	2
<b>TOTAL CATEGORIE B</b>				<b>2</b>
TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial	Assistant Gestion Energétique	1
			Technicien Maintenance Energétique	1
<b>TOTAL CATEGORIE C</b>				<b>2</b>
<b>TOTAL FILIERE TECHNIQUE</b>				<b>5</b>
<b>SOUS-TOTAL AIR-ENERGIE</b>				<b>5</b>

### Service Biodiversité - Espaces Naturels & Littoral

Filière statutaire	Catégorie statutaire	Cadre d'emploi (tous grades)	Poste	Nombre de Poste
ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial	Chargé de Projet Biodiversité (contrat de projet)	1
<b>TOTAL CATEGORIE A</b>				<b>1</b>
ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial	Médiateur animateur environnement	1
<b>TOTAL CATEGORIE C</b>				<b>1</b>
<b>TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				<b>2</b>
ANIMATION	C	Adjoint territorial d'animation	Responsable de Secteur	1
<b>TOTAL CATEGORIE C</b>				<b>1</b>
<b>TOTAL FILIERE ANIMATION</b>				<b>1</b>

Filière statutaire	Catégorie statutaire	Cadre d'emploi (tous grades)	Poste	Nombre de Poste
TECHNIQUE	B	Technicien territorial	Responsable de secteur	1
			Responsable de service	1
<b>TOTAL CATEGORIE B</b>				<b>2</b>
TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial	Agent Administratif Animateur	1
			Agent Technique Polyvalent	2
			Aide Technique	1
			Médiateur Animateur Jardins	1
		Agent de maîtrise territorial	Agent de Préservation Milieux Naturels et Littoral	1
			Agent technique polyvalent	1
<b>TOTAL CATEGORIE C</b>				<b>7</b>
<b>TOTAL FILIERE TECHNIQUE</b>				<b>9</b>
<b>SOUS-TOTAL BIODIVERSITE - ESPACES NATURELS ET LITTORAL</b>				<b>12</b>

### Espaces Verts et Forestiers

Filière statutaire	Catégorie statutaire	Cadre d'emploi (tous grades)	Poste	Nombre de Poste
TECHNIQUE	A	Ingénieur	Responsable de Service	1
<b>TOTAL CATEGORIE A</b>				<b>1</b>
TECHNIQUE	B	Technicien	Responsable de Service Adjoint	1
			Responsable de Secteur Entretien et Production	1
			Responsable de Secteur Innovation	1
			Responsable de Secteur Travaux Paysagers et Forestiers	1
<b>TOTAL CATEGORIE B</b>				<b>4</b>

Filière statutaire	Catégorie statutaire	Cadre d'emploi (tous grades)	Poste	Nombre de Poste
TECHNIQUE	C	Adjoint technique	1 agent technique arrosage manuel	1
			1 agent technique ressources en eau	1
			Agent de maintenance	1
			Jardinier Débroussaillage Tonte	13
			Jardinier production	5
			Jardinier Centre	10
			Jardinier Sud	10
			Jardinier Nord	10
			Jardinier Ouest	10
			Jardinier Littoral	6
			Jardinier	3
TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise	Référent patrimoine arboré	1
			Référent Prévention	1
			Référent travaux forestiers	1
			Responsable équipe ressources en eau	1
			Référent SIG	1
			Responsable d'équipe Logistique	1
			Responsable d'équipe Pelouse Débroussaillage	1
			Responsable d'équipe Production	1
			Responsable d'équipe Centre	1
			Responsable d'équipe Sud	1
			Responsable d'équipe Nord	1
			Responsable d'équipe Ouest	1
			Responsable d'équipe Littoral	1
<b>TOTAL CATEGORIE C</b>				<b>83</b>
<b>TOTAL FILIERE TECHNIQUE</b>				<b>88</b>
<b>SOUS-TOTAL ESPACES VERTS ET FORESTIERS</b>				<b>88</b>

*Il est précisé qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les emplois pourront être occupés par des agents contractuels conformément à l'application de l'article L. 332-8 du Code Général de la Fonction Publique.*

*La rémunération sera plafonnée par référence au dernier échelon du cadre d'emplois défini pour chacun des postes mentionnés ci-après et au régime indemnitaire y afférent.*

*La présente délibération abroge la délibération n° 23-153 du Conseil Municipal en date du 22 juin 2023.*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A LA MAJORITÉ ABSOLUE DES ÉLUS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS LE RAPPORT QUI PRÉCÈDE.**

Nombre de voix **POUR** ..... **37**

Nombre de voix **CONTRE** ..... **0**

Nombre d'**ABSTENTIONS** .... **2** (Mme VILLECOURT - M. FOUQUART)

*Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif sis au 31, rue Jean-François LECA - 13235 MARSEILLE Cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification.*

*Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible sur le Site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

*Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité signataire de la présente décision dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification.*

*Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la notification de la décision de rejet exprès du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours.*

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Signature électronique  
Le Maire  
Gaby CHARROUX

Le Secrétaire de séance  
  
Roger CAMOIN

Accusé de réception en préfecture  
013-211300561-20240208-CM24\_31791-DE  
Date de télétransmission : 20/02/2024  
Date de réception préfecture : 20/02/2024

Chaîne d'intégrité du document : DE BD 55 BF 83 CD E9 75 AE 2C F9 DB BF 87 8C AE  
 Publié le : 20/02/2024  
Par : Gaby CHARROUX, Maire  
Document certifié conforme à l'original  
<https://publiact.fr/documentPublic/248915>